

## 5.2. LE CLASSEMENT PAR POINTS – VIA LE CHALLENGE FRANCE :

Le CPP Challenge France sert à déterminer

- la liste des pilotes sélectionnés pour participer au Trophée de France de BMX,
- la liste des pilotes sélectionnés pour participer au Challenge National et aux Championnats de France,
- la liste des pilotes sélectionnés pour participer au Challenge Européen pour les U11, U13, Cruisers,
- la liste des pilotes sélectionnés pour participer au Challenge Mondial pour les U11, U13, Cruisers,
- les montées à l'issue de la saison en catégorie « nationale » pour l'année n+1.

Il y a un CPP Challenge France par zone Interrégionale. Le CPP Challenge France prendra en compte les 3 manches du Challenge France de la zone Interrégion où évolue le pilote sans aucun joker.

Dans le cadre des sélections pour le Challenge Européen et le Challenge Mondial pour les catégories U11, U13 et Cruisers, le nombre de pilotes qualifiés par zone Interrégionale et par année d'âge (pour les U11 et U13) sera le suivant :

ZONES ITR	CHALLENGE EUROPEEN + CHALLENGE MONDIAL	
	Sélection pour 16 pilotes (si pas de pilote hors métropole)	Sélection pour 15 pilotes + 1 pilote hors métropole
Zone Nord Est	4	4
Zone Sud Est	5	4
Zone Nord Ouest	5	5
Zone Sud Ouest	2	2

## 5.3. SPECIFICITE TROPHEE DE FRANCE

Les quotas de sélections par zone Interrégionale pour la saison 2024 sont les suivants :

TROPHEE DE FRANCE BMX											
Saison 2024	Quotas par zone ITR	Garçon 8 ans et -	Fille 8 ans et -	U11 Garçon	U11 Fille	U13 Garçon	U13 Fille	Cr U15 Garçon	Cr U15 Fille	U15 Garçon	U15 Fille
	Cible	160	30	220	40	260	50	40	20	180	35
Qualifiés Zone NE	23,76%	38	7	52	10	62	12	10	5	43	8
Qualifiés Zone SE	28,12%	45	8	62	11	73	14	11	6	51	10
Qualifiés Zone NO	33,61%	54	10	74	13	87	17	13	7	61	12
Qualifiés Zone SO	14,51%	23	4	32	6	38	7	6	3	26	5

Il est important de noter que les pilotes « nationaux » sont automatiquement qualifiés en 20 pouces + 24 pouces pour le Trophée de France BMX, si et seulement s'ils participent à leur championnat régional respectif.